

For Web

Processus et critères d'évaluation des candidatures à l'organisation des épreuves de la Coupe Canada et des championnats canadiens de la FCE

Le rôle du comité des compétitions de la FCE consiste à fournir du leadership, des conseils et de l'expertise pour superviser la planification et la mise en oeuvre réussies de toutes les compétitions de la FCE, en conformité avec les normes d'organisation des compétitions de la FCE, afin d'assurer une gestion appropriée des risques et une homogénéité de la présentation et du déroulement de toutes les compétitions nationales de la FCE. Ceci comprend tous les événements organisés en partenariat avec les comités organisateurs hôtes respectifs.

Le comité des compétitions de la FCE est à la recherche de candidatures à l'organisation des compétitions des saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Nous allons utiliser les critères et la pondération suivants pour évaluer les candidatures pour les épreuves de la Coupe Canada et les championnats canadiens de la FCE.

- **Diversité régionale - 20%** : La FCE s'est engagée à organiser des compétitions dans tous les coins du pays, si bien que, idéalement, les compétitions seraient organisées en rotation dans l'Est et dans l'Ouest (p. ex. la Coupe Canada de janvier 2019 était dans l'Ouest, donc idéalement, la Coupe Canada de janvier 2020 devrait être organisée dans l'Est). Ce critère est assujéti au fait que la FCE reçoive des candidatures de plusieurs régions pour chaque compétition.
- **Caractère approprié du site – 15%** : Mesuré en fonction des exigences du document de candidature, à savoir : la taille du site, le revêtement du sol (de préférence pas en béton, et qui convient aux pistes métalliques d'escrime sans gros risque d'endommager le sol), l'espace disponible adéquat, les services de vendeurs, et ainsi de suite.
- **Coût global du site – 15%** : Le coût total de la location du site, ainsi que ce qui est compris dans ce prix. (La location comprend-elle les chaises, les tables, le système de son, etc.? Si non, quels sont les coûts supplémentaires connexes?)
- **Caractère approprié de l'hôtel – 20%** : Mesuré en fonction des exigences du document de candidature, à savoir des tarifs raisonnables pour les nuitées, les rabais pour la FCE, la distance au site de compétition, et ainsi de suite
- **Équipement d'escrime – 10%** : Est-ce que le candidat fournit des pistes d'escrime de qualité acceptable dans sa candidature? Est-ce que la FCE doit expédier de l'équipement? On tiendra compte de la qualité et du coût de l'équipement nécessaire pour la compétition d'escrime.
- **Subventions provinciales et municipales à l'organisation – 10%** : Est-ce que le dossier de candidature inclut un fort potentiel, ou la confirmation d'une subvention à l'organisation?
- **Engagement et expérience des bénévoles – 10%** : Est-ce que l'hôte proposé a l'expérience d'organiser avec succès des compétitions d'escrime de niveau national? Si non, y a-t-il des bénévoles locaux ou des membres de l'AP qui ont de l'expérience? Est-ce que le candidat peut garantir qu'il peut compter sur une base solide de bénévoles engagés, conformément à la liste de vérification incluse dans le dossier de candidature?

La FCE prend en charge tous les coûts reliés à l'organisation des compétitions, et rembourse les hôtes potentiels des dépenses mutuellement convenues au préalable. Tous les organisateurs reçoivent une

subvention à l'organisation d'un montant de 2 500 \$, au-delà de tous les coûts liés à l'organisation de la compétition.

Si vous souhaitez soumettre une offre, veuillez contacter la CFF (ed@fencing.ca) pour obtenir des informations sur les dates limites et les événements disponibles.